

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

LE CO₂ EST A LA MODE

Alors que les industriels traînent les pieds devant le PNAQ 2, des petites entreprises se mobilisent pour compenser de façon volontaire leurs émissions de CO₂. Deux sites internet existent déjà et proposent aux particuliers comme aux entreprises d'agir pour limiter le changement climatique.

Les grandes entreprises du secteur de la production d'énergie, de l'industrie manufacturière et des services sont soumises à des quotas de CO₂ depuis 2005 afin de réduire leur impact. Pour les autres entreprises, aucune obligation n'est prévue et pourtant des actions se lancent. En effet, depuis deux ans, le Geres (Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarités), association à but non lucratif de développement et de solidarité internationale, a lancé un site internet www.co2solidaire.org pour permettre à des particuliers comme à des entreprises non obligées de compenser leurs émissions de CO₂. Une utopie ? Non, si on regarde des pays européens comme le Royaume-Uni, la Suisse ou l'Allemagne où la pratique est courante.

DÉJÀ QUELQUES RÉFÉRENCES

En France, les esprits sont pour l'instant moins ouverts. Pourtant, CO₂ Solidaire a déjà engrangé quelques références. TCC traduction compense les émissions de CO₂ occasionnées par les déplacements de ses salariées alors que Allibert Voyage, agence spécialisée dans le trekking sensibilise ses clients à cette démarche. La navette Aubagne-Marseille a d'ailleurs profité de la semaine du développement durable pour compenser un temps ses émissions mais surtout sensibiliser ses clients. «Plus de 30 entreprises se sont intéressées à ce principe même si elles ne sont pas toutes allées jusqu'au bout de leur démarche», souligne Thomas Mansouri, chargé de communication du Geres.

«Notre association développe des projets dans les pays en développement et l'apport financier de CO₂ Solidaire n'est encore qu'une goutte d'eau dans notre budget pourtant l'intérêt est là et nous espérons que cette activité va se développer»

L'arrivée récente d'une société privée sur ce créneau relance l'intérêt pour les compensations des émissions de CO₂. Deux ingénieurs se sont associés pour créer Climatmundi et le site internet (www.climatmundi.fr) a vu le jour en juin 2006. Pas encore de références même si un contact avec une agence de voyages semble sur le point d'aboutir mais l'enthousiasme est là. «C'est un cercle vertueux. Chaque entreprise qui fera le choix de compenser ses émissions, pourra ensuite sensibiliser ses clients à cette thématique», explique Eric Parent, un des fondateurs de Climatmundi.

BIENTÔT UN TROISIÈME SITE

Comment ça marche ? L'entreprise ou le particulier peut calculer sur chacun des deux sites internet la quantité de CO₂ qu'il doit compenser suite à un voyage (voiture, avion) ou même spécifiquement, sur le site de climatmundi, pour la consommation de chauffage. Ensuite, la quantité de tonnes de CO₂ est indiquée ainsi que le prix à payer. L'argent collecté est alors investi dans des projets économes en CO₂ dans les pays en développement (MDE au Maroc, électrification rurale éolienne en Inde par exemple). Le Geres étant une association, chaque compensation est considérée comme un don et peut donc être en partie déduite des impôts ce dont ne bénéficie malheureusement pas Climatmundi.

Dans le courant du mois d'octobre, le lancement d'Action Carbone (www.actioncarbone.org), un projet porté conjointement par le photographe Yann Arthus-Bertrand via son association Good Planet et l'Ademe, devrait créer une petite révolution médiatique et permettre au thème de la compensation de CO₂ d'atteindre un plus large public en France. Son fonctionnement devrait être similaire à celui de CO₂ Solidaire et de Climatmundi.

Christelle Deschaseaux